

**Commune d'AILLY-SUR-NOYE**  
**Conseil Municipal du 25 février 2026**  
**Extrait du registre des délibérations**

n°2026-02-25-13

**Date de la convocation**

19/02/2026

Convoqués : 23

Présents : 13

Représentés : 3

Absents : 7

L'an deux mil vingt-six, le 25 février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE-PATRICE, Nicolas BLIN, Jean-Noël LECOINTE, Pascale GIRARD, Vincent DAINE, Annie COCHET, Richard BENOIT, Patrick BERMOND, Catherine CATHELY-WANTIEZ, Gérard LEROY, Céline TAMPIGNY, Maryse-Corinne ROSE

**Étaient représentés** : Sonia DOUAY par Christine BOURDELLE-PATRICE, Frédéric PINOIT par Céline TAMPIGNY, Edith DELBEY par Jean-Noël LECOINTE,

**Étaient absents excusés** : Anne-Marie LATEUR, Sébastien VILLAIN, Marie-Hélène MARCEL, Marylène FRANZ

**Étaient absents non excusés** : Karine PAGEAU, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE et Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que Dans le cadre de sa compétence en matière de collecte des déchets ménagers, la Communauté de Communes installe des points de collecte sur les communes de son territoire, et notamment des points d'apport volontaire en conteneurs.

**OBJET :**

**Administration  
générale**

Afin de définir les conditions dans lesquelles la commune autorise la CCALN à installer un point d'apport volontaire sur un terrain lui appartenant, il convient de conventionner.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Convention de mise à  
disposition de terrains  
pour l'exploitation d'un  
point d'apport  
volontaire de déchets  
ménagers - CCALN**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide :**

- D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de terrain pour l'exploitation d'un point d'apport volontaire de déchets ménagers avec la CCALN.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Jean-Noël LECOINTE



Le Maire  
Pierre DURAND

